



Tel. : 09.53.88.20.87



Code : SEC SST IN001 A

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FORMATION INITIALE

### Objectifs de la Formation :

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

### Public concerné :

Ensemble du personnel

### Niveau d'admission :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

### Lieu :

Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA

### Durée :

14 heures de formation en présentiel auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

### Nombre de participants :

Groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

### Méthode pédagogique :

Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.

### Evaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

Evaluation certificative : Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des sauveteurs secouristes du travail et transcrit dans une « grille de certification individuelle » (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

Attestation de stage.

### Validation :

A l'issue de cette évaluation certificative, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

## PROGRAMME

Présentation du formateur et des participants, tour de table.

### *INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL*

#### SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE :

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

#### PROTEGER DE FACON ADAPTEE :

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

#### EXAMINER LA VICTIME :

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

#### GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVEE DES SECOURS ADAPTES AU PLUS PRES DE LA VICTIME :

- Définir les différents éléments du message d'alerte.
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise.
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.



#### SECOURIR LA VICTIME DE MANIERE APPROPRIEE :

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

#### CONTRIBUER A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE

#### SITUER SON ROLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE :

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise.
- Se positionner comme un des acteurs dans son entreprise.

#### CARACTERISER DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL :

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

#### PARTICIPER A LA MAITRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PREVENTION :

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

#### RISQUES SPECIFIQUES :

Aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.